



CIRCULAIRE N° 2261 MBPE/DGD du 01 AOUT 2023

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Extension du module d'acte d'inspection**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que le **module électronique d'acte d'inspection**, jusque-là mis en œuvre dans les Bureaux Import de la Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux, les Bureaux des Services Aéroportuaires et les Bureaux CIAB4, CIAB5, CIAB7, CIAB9, CIYKP, CIZFB, **est désormais étendu aux Bureaux des douanes des frontières terrestres et à celui du Guichet Unique Automobile (CIAB6).**

Les modalités de mise en œuvre de ce module se déclinent comme suit :

**I. Création et validation de l'acte d'inspection**

- Le vérificateur coté sur la déclaration en détail, crée l'acte d'inspection ;
- Le Chef de Visite valide la conformité de l'acte d'inspection ;
- En cas d'infractions, le Chef de Bureau procède à la validation finale dudit document.

La création et la validation de l'acte d'inspection se font dans le nouveau module « Document de Visite » de SYDAM World.

**II. Génération automatique du Procès-Verbal Simplifié (PVS)**

La validation finale de l'acte d'inspection, par le Chef de Bureau, génère automatiquement un Procès-Verbal Simplifié (PVS) qui peut être amendé par le service.

En cas d'amendement du PVS, l'acte d'inspection est modifié dans le SYDAM World.

Il est loisible au déclarant d'accepter la reconnaissance du service par la signature du PVS ou d'user des voies de recours (comité d'arbitrage ou recours hiérarchique).

**III. Redressement de la déclaration en détail**

Après la signature du PVS par le déclarant, le service procède au redressement de la déclaration. Le redressement n'est autorisé que lorsque les droits compromis sur l'acte d'inspection sont conformes aux droits et taxes sur la déclaration en détail. Ce contrôle n'est pas requis dans le cas des déclarations faisant l'objet d'une demande de rectification émise par le déclarant.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- MBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- OIC
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



**Général DA Pierre A.**  
Officier de l'Ordre National